

# LES METIERS

L'ONCFS, c'est environ  
1700 spécialistes *au service de la nature*

POUR DES MISSIONS DE POLICE,  
ÉTUDES ET RECHERCHES,  
APPUIS ET CONSEILS TECHNIQUES.



## INGENIEURS ET INGENIEURS DES TRAVAUX

Agents non titulaires de l'Etat, ils occupent des emplois de direction, de gestion, d'encadrement des missions de police ou d'études scientifiques. Les concours sont organisés par l'ONCFS.

*Niveau requis :*

- Ingénieur : avoir suivi le cycle complet d'enseignement de l'ENGREF et réussi les examens de sortie ou être titulaire d'un doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle dans les spécialités des sciences et vie de la terre, ou des sciences et techniques communes ou appliquées, ou en droit public ou pénal, ou encore en droit communautaire.
- Ingénieur des travaux : avoir suivi la formation d'ingénieur forestier de l'ENGREF et réussi les examens ou être titulaire de diplômes de 3<sup>ème</sup> cycle des spécialités mentionnées pour le concours d'ingénieur.

## PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Ces personnels assurent des fonctions en rapport avec la gestion administrative, budgétaire, financière ou juridique de l'établissement. Agents non titulaires de l'Etat, ils sont recrutés sur concours organisés par l'ONCFS.



*Niveau requis :*

- Adjoint ou agents administratifs : avoir un niveau de 3<sup>ème</sup> et être âgé de moins de 45 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours
- Secrétaire administratif : être titulaire du bac ou de diplômes homologués au niveau 4, être âgé de moins de 45 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours
- Personnel d'encadrement ou de conception : être titulaire d'un diplôme de second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme assimilé, ou d'un diplôme d'un institut d'études politiques, d'un diplôme de pharmacien, ou de docteur en médecine ou encore de docteur vétérinaire

## PERSONNELS OUVRIERS

Affectés aux travaux d'entretien et d'aménagement des réserves ou domaines agricoles ou forestiers de l'établissement, ils sont recrutés sur titres. Ils ont la qualité d'agents non titulaires de l'Etat.



Loire-Atlantique

Maine-et-Loire

Mayenne

Côtes d'Armor Morbihan

Finistère Sarthe

Ille-et-Vilaine Vendée

